

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 AVRIL 2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	13	13

Vote
A la majorité
Pour : 12
Contre : 1
Abstention : 1

L'an 2024, le 11 avril à 20h30, le conseil municipal de la commune de MOISENAY s'est réuni Salle des Mariages de la mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame VAROQUI Geneviève, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 28/03/2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la mairie le 28/03/2024.

Présents : Mme VAROQUI Geneviève, Maire, Mmes : BINDAH Marthe, DURANT Catherine, FRANCESCHETTI Anaïs, MAUGERE Marie Fatima, PAKULA Françoise, WIELGOCKI Claudine, MM : AHOANSOU Fidèle, BAILAY Marc, BINDAH Vincent, BRIHI Anthony, MARTIN Guillaume, PERRINO Vincent

Excusé ayant donné procuration : M. ROMAIN Emilien à Mme DURANT Catherine

Absent : M. CHAILLOT Julien

A été nommée secrétaire : Mme BINDAH Marthe

2024_AVRIL_11A - Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023 Annule et remplace la délibération n° 2024_AVRIL_11 pour erreur de plume.

Le Conseil Municipal ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le budget communal ;

Vu la délibération n° 2024_AVRIL_10, par laquelle le Conseil Municipal a approuvé le compte administratif de l'exercice 2022 ;

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023 ;

Vu l'excédent cumulé de fonctionnement que présente le compte administratif 2023, soit un montant de **719 231,40 €** ;

Considérant le besoin de financement d'investissement pour l'exercice 2024, y compris les restes à réaliser pour **267 363,49 €** ;

Vu l'avis de la commission des finances ;

Après en avoir délibéré par 12 voix pour, 1 voix contre (Marie MAUGERE) et 1 abstention (Anthony BRIHI) ;

ARTICLE 1 :

AFFECTE au compte 1068 en recettes de la section d'investissement de l'exercice 2024, la somme de **267 363,49 €**.

ARTICLE 2 :

DECIDE de reporter sous l'imputation 002 aux recettes de la section de fonctionnement de l'exercice 2024, la somme de **451 867,91 €**.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures.

A MOISENAY, le 15 avril 2024
La Maire, Geneviève VAROQUI

